

**Le mercredi 26 août 2015**

**de 12 h à 12 h 25**

**Pavillon Marguerite-d'Youville, salle 3038**

2375, chemin de la Côte-S<sup>te</sup>-Catherine, Montréal (Québec)

Négligences, erreurs de prise en charge et recommandations :  
cas-type du passage de l'ouragan Sandy au New Jersey

Conférencier : Philippe Marchessault, étudiant à la maîtrise (travail dirigé)

Directeur académique : Pierre Brochu, professeur au département

## ***Résumé***

En 2012, l'ouragan Sandy causa 145 morts et 68 milliards \$US de dommages dans vingt États américains. Le présent travail a pour but d'identifier des erreurs et négligences de la gestion de l'ouragan Sandy au New Jersey, lieu où ce dernier a touché terre. Les concepts fondamentaux de santé, danger et risque ont été définis afin d'établir le cadre de référence de la gestion de catastrophes naturelles. En plus du modèle des soins aux patients d'Henderson, trois approches de gestion de catastrophes ont été comparées et évaluées pour sélectionner les critères d'évaluation les plus pertinents et applicables internationalement. Un modèle d'analyse de la gestion du risque a été élaboré selon les principes de la Stratégie de Yokohama et du Cadre d'action de Hyogo puis appliqué à l'ouragan Sandy. L'analyse erronée du risque et l'inefficacité de la communication à la population et entre les intervenants de crise ont minimisé la perception du danger et favorisé des interventions inadéquates. Le manque de collaboration inter-États et de planification de mesures d'urgence en santé, la négligence des populations vulnérables et des conditions environnementales, ainsi que les décisions politiques mal informées ont augmenté les conséquences de l'ouragan. Nous recommandons 1) l'amélioration de la communication entre les intervenants et la population, 2) la promotion de la collaboration inter-États, 3) des exercices d'urgence multifactoriels pour les professionnels de la santé, 4) l'élaboration de mesures de protection pour les populations vulnérables, 5) la prise en compte des conditions environnementales et 6) l'avis d'experts dans la gestion des catastrophes.